



**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES
ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

PROJET DE RÉSOLUTION N° 4

(à inclure dans l'Acte final)

**RELATIVE À L'ASSISTANCE TECHNIQUE CONCERNANT
LA MISE EN APPLICATION ET L'UTILISATION
DU REGISTRE INTERNATIONAL**

LA CONFÉRENCE,

AYANT À L'ESPRIT les objectifs de la *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et le *Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques,*

DÉSIREUSE de faciliter la mise en application de la Convention et du Protocole ainsi que la mise en application prompte et l'utilisation du Registre international,

DÉCIDE:

D'ENCOURAGER tous les États négociateurs, les organisations internationales ainsi que les parties privées telles que l'industrie aéronautique et le secteur financier à aider les États négociateurs en développement par tous les moyens appropriés, y compris les installations et les connaissances nécessaires à l'utilisation du Registre international, de manière à leur permettre de tirer profit dès que possible de la Convention et du Protocole.